



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-015 /7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie sportive – Subventions exceptionnelles aux associations Badminton du Pays Voironnais et Escalade Voiron Alpinisme

Rapporteur : A. Gal

EXPOSE : Subvention exceptionnelle 1 :

L'association Badminton du Pays voironnais accueillera une étape du circuit des meilleurs compétiteurs de moins de 19 ans européens de badminton.

Cette manifestation dénommée le Forza Alpes international U19 se déroulera pour la 2ème édition du 17 au 19 avril 2020 dans la salle Everest du Campus la Brunerie. Une aide financière est sollicitée afin de prendre en charge une partie des frais de prestation de service de production et de streaming TV pour une retransmission en direct sur une plateforme Youtube. Cette retransmission en direct donnera une visibilité optimale du lieu et de la ville aux spectateurs européens qui suivront les épreuves.

Subvention exceptionnelle 2 :

L'association Escalade Voiron Alpinisme a été retenue par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pour organiser les Championnats de France d'escalade de difficulté les 13 et 14 juin 2020 au gymnase Jean Christophe Lafaille. Une aide financière est sollicitée afin de prendre en charge une partie des frais de prestation de service de production et de streaming TV à la demande de la FFME pour une meilleure mise en valeur des finales par rapport aux compétitions précédentes. Cette retransmission en direct donnera une visibilité optimale du lieu et de la ville aux spectateurs qui suivront les épreuves.

PROPOSITION :

Vu le dossier présenté par l'association Badminton du Pays Voironnais,

Vu le dossier présenté par l'association Escalade Voiron Alpinisme,

Vu l'avis des Commissions vies, culturelle, sportive, associative et animation - Finances et administration générale du 3 février 2020,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

-D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500 €** en faveur de l'association Badminton du Pays Voironnais pour l'aider à financer les frais de retransmission de la compétition Forza Alpes des moins de 19 ans organisée à Voiron du 17 au 19 avril 2020.

-

-D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 000 €** en faveur de l'association Escalade Voiron Alpinisme pour l'aider à financer les frais de retransmission des championnats de France de difficulté organisés les 13 et 14 juin 2020 et à mettre en valeur l'évènement.

-

-D'inscrire ces dépenses à l'article 9240.0062/ 6574.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

